



CDC Mutuelle

Choix, Liberté et Souplesse

SOMMAIRE

- ▶ Présentation du nouvel assureur
- ▶ Quelles garanties pour l'incapacité, l'invalidité et le décès ?
- ▶ Quelle garantie pour les frais d'obsèques ?
- ▶ Quelle garantie pour la dépendance ?
- ▶ Quelle garantie supplémentaire pour le décès et la rente éducation ?

A effet du 1^{er} janvier 2022

Le nouvel assureur

La Mutuelle Générale de Prévoyance



La Mutuelle Générale de Prévoyance (MGP) est une mutuelle dédiée au risque prévoyance qui travaille avec plus de 50 Mutuelles « Santé ».

La Mutuelle Générale de Prévoyance

Depuis 1986, la MGP a développé une expertise particulière dans la gestion et l'appréhension du risque prévoyance, en particulier au niveau des contrats collectifs souscrits par les collectivités territoriales ou les entreprises du secteur privé.

Aujourd'hui, la MGP représente :

- 400 000 Contrats,
- 600 Collectivités territoriales adhérentes,
- 900 Entreprises adhérentes,
- 44 M€ Fonds propres,
- 45 M€ Cotisations brutes,
- 436% Marge de solvabilité.



La Mutuelle Générale de Prévoyance

- ▶ La Mutuelle Générale de Prévoyance a construit une gamme complète de garanties qui permet de faire face aux risques de la vie. Aujourd'hui nous proposons de :
 - L'Incapacité - l'Invalidité - du Décès
 - Des frais d'Obsèques
 - De la Dépendance
 - Un capital décès supplémentaire et une rente éducation



Contrat actuel M092

- ▶ Ce contrat couplait l'incapacité et l'invalidité.
- ▶ Le taux de couverture était de 90%.
- ▶ Ce taux était calculé sur le traitement annuel brut primes incluses.

Rappel de l'ancienne offre

- ▶ MFPREVOYANCE a décidé de résilier au 31 décembre 2021

le contrat M092 (invalidité/incapacité)

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour la résiliation du contrat.

Elle s'effectue d'office.

Rappel de l'ancienne offre

Conséquences pour les actifs : Contrat M092

MFPREVOYANCE continuera à assurer TOUTES les prestations en cours de service.

MFPREVOYANCE indemnifiera tous les sinistres (incapacité et invalidité) survenus avant le 1^{er} janvier 2022 et déclarés après cette date.

Contrats toujours en cours avec CDC Mutuelle

- ▶ La résiliation d'office du contrat M092 n'entraîne pas la résiliation des contrats suivants :
 - 4149K - 6046X - Muduo - Plurio et Contrats emprunteurs

Vous continuez à cotiser à ses contrats

Incapacité :

Un choix entre deux niveaux de garanties 90% ou 95%

INDEMNITES JOURNALIERES (IJ)	IJ90 ou IJ95	En % du salaire net de référence
<p>En cas d'arrêt de travail, il est versé* :</p> <p>Maladie Ordinaire</p> <p>Longue Maladie / Grave Maladie</p> <p>Longue Durée</p> <p> Contractée hors service</p> <p> Contractée en service</p> <p>Disponibilité d'office</p>		<p>90% ou 95%</p> <p>Du 91^e jour d'arrêt continu ou discontinu, ou en fonction de l'ancienneté pour les agents Sécurité Sociale et jusqu'au 365^e jour d'arrêt continu</p> <p>Du 365^e jusqu'au 1095^e jour d'arrêt de travail continu</p> <p>Du 1095^e jusqu'au 1825^e jour d'arrêt de travail continu</p> <p>Du 1825^e jusqu'au 2920^e jour d'arrêt de travail continu</p> <p>Jusqu'à 1095 jours d'arrêt au total au titre de l'IJ.</p>

Incapacité : Un choix pour les primes

- ▶ **Le taux de couverture de 90% ou 95% peut être calculé selon votre choix :**

Avec ou sans primes

Invalidité : Un choix entre deux options

Niveau 1 : Taux invalidité > 50% : prestation = 95%
Taux invalidité < 50% : prestation = taux x 2 x 95%
exemple : taux = 40% : prestation = 40% x 2 x 95% = 76%

Niveau 2 : Taux invalidité > ou = à 60% : prestation = 20%
Taux invalidité entre 33% et 66% : prestation = 12%
exemple : taux = 40% : prestation = 12%

Capital décès

DÉCÈS ou INVALIDITÉ ABSOLUE et DÉFINITIVE (I.A.D.) DC01 En cas de décès ou d'IAD de l'adhérent, il est versé un capital égal à :	En % du salaire annuel brut de référence 100%
--	--

Les cotisations de la garantie « Maintien de salaire »

○ Indemnités Journalières à 90% du net	1,215% du salaire brut de référence
○ Indemnités Journalières à 95% du net	1,380% du salaire brut de référence
○ Invalidité de niveau 1	1,329% du salaire brut de référence
○ Invalidité de niveau 2	0,896% du salaire brut de référence
○ Décès / I.A.D	0,361% du salaire brut de référence

La garantie de base comporte obligatoirement une garantie Indemnités Journalières.

Comment choisir les niveaux et options ?

En cas d'incapacité de travail, quelle est la différence entre une garantie à 75% et une garantie à 90% des ressources ?

- ▶ Sur la base d'un salaire net (primes comprises) de 3 000 euros, la prestation est de 1 000 euros pour une garantie à 75% contre 1 450 pour garantie à 90%, soit un écart de 450 par mois.
- ▶ Sur la base d'un salaire de 3 750 euros, la prestation est de 1 313 euros pour une garantie à 75% contre 1 875 euros pour une garantie à 90%, soit un écart de 563 euros par mois.

Les avantages de la garantie « Maintien de salaire »

*Une offre
complète*

- 2 niveaux d'Indemnités Journalières
- 2 niveaux d'invalidité
- Capital décès en % du salaire de référence
- Choix du salaire de référence
- Prise en charge de la Disponibilité d'Office en inclusion

Comment avoir un devis et adhérer ?

- ▶ Faire une demande d'étude personnalisée avec le ou les choix des garanties :

Envoi du formulaire avec le dernier bulletin de salaire et le bulletin de décembre 2020

A votre mutuelle
à siege@cdc-mutuelle.org

- ▶ Vous recevrez ensuite un devis.



Demande d'étude personnalisée Maintien de salaire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de naissance :

Téléphone :

Email :

Date d'adhésion souhaitée :

Incapacité

Vous devez nous indiquer le taux que vous souhaitez :

90% 95%

Avec primes Sans primes

Invalidité

Niveau 1 Niveau 2

Décès

oui non

Contrat actuel M091

Ce contrat couplait :

- ▶ Les frais d'obsèques pour un montant forfaitaire de 2 603,70 euros.
- ▶ Une rente dépendance de 260 euros par mois si dépendance à domicile et 520 euros par mois si dépendance dans un établissement de soins.
- ▶ Le capital décès jusqu'à 65 ans.

Rappel de l'ancienne offre

- ▶ MFPREVOYANCE a décidé de résilier au 31 décembre 2021

le contrat M091 (invalidité/incapacité)

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour la résiliation du contrat.

Elle s'effectue d'office.

Rappel de l'ancienne offre

Conséquences pour les actifs : Contrat M091

MFPREVOYANCE continuera à assurer TOUTES les prestations en cours de service.

MFPREVOYANCE indemnifiera tous les sinistres (décès, frais d'obsèques et dépendance) survenus avant le 1^{er} janvier 2022 et déclarés après cette date.

L'offre Obsèques

- ✓ Allocation garantie de 1 000€ à 8 000€ par tranche de 1 000€.
- ✓ En option : le *Vœu funéraire* qui prend en charge l'organisation de vos obsèques en respectant vos volontés.
- ✓ Assistance 24h/24 comprenant : le rapatriement du corps, assistance aux proches lors du décès, aide à l'organisation des obsèques...

L'offre Obsèques

Pour qui ?

Pour toute personne âgée de 18 à 84 ans.

Conditions et formalités :

Limite d'âge à l'adhésion : 84 ans.

Montant de l'allocation limité à 3 000€ dès 72 ans.

L'offre Obsèques



Actifs : Contrat proposant des «Frais d'obsèques »



Paiement des primes en

- Une fois
- en 5 ans
- en 10 ans
- en viager (jusqu'à la fin du contrat)



Paiement de la cotisation calculée à partir de la date d'adhésion et qui ne change pas ensuite durant la durée du contrat

L'offre Obsèques

Age Adhésion	Prime Unique	Temporaire 5 ans	Temporaire 10 ans	Prime Viagère
18 ans	531 €	136,92 €	72,12 €	15,6 €
19 ans	539 €	138,84 €	73,08 €	15,96 €
20 ans	543 €	140,64 €	74,16 €	16,44 €
21 ans	552 €	141,36 €	74,52 €	16,8 €
22 ans	561 €	143,28 €	75,48 €	17,28 €
23 ans	565 €	145,2 €	76,44 €	17,76 €
24 ans	574 €	147,24 €	77,52 €	18,24 €
25 ans	583 €	149,16 €	78,6 €	18,84 €
26 ans	587 €	151,2 €	79,68 €	19,32 €
27 ans	597 €	152,04 €	80,04 €	19,92 €
28 ans	606 €	154,08 €	81,12 €	20,52 €
29 ans	611 €	156,24 €	82,32 €	21,12 €
30 ans	621 €	158,4 €	83,4 €	21,84 €
31 ans	631 €	160,56 €	84,6 €	22,56 €
32 ans	635 €	162,84 €	85,8 €	23,28 €
33 ans	645 €	163,56 €	86,28 €	24 €
34 ans	656 €	165,96 €	87,48 €	24,72 €
35 ans	660 €	168,24 €	88,68 €	25,56 €
36 ans	671 €	170,52 €	90 €	26,52 €
37 ans	682 €	172,92 €	91,32 €	27,36 €
38 ans	686 €	175,44 €	92,64 €	28,32 €
39 ans	697 €	176,28 €	93,24 €	29,28 €

L'offre Obsèques

40 ans	708 €	178,8 €	94,56 €	30,36 €
41 ans	712 €	181,32 €	96 €	31,44 €
42 ans	723 €	183,84 €	97,32 €	32,52 €
43 ans	734 €	186,36 €	98,76 €	33,72 €
44 ans	738 €	189 €	100,2 €	34,92 €
45 ans	749 €	191,52 €	101,76 €	36,24 €
46 ans	760 €	192,36 €	102,24 €	37,56 €
47 ans	764 €	195 €	103,68 €	39 €
48 ans	775 €	197,64 €	105,24 €	40,44 €
49 ans	786 €	200,16 €	106,68 €	42 €
50 ans	783 €	201 €	107,28 €	43,68 €
51 ans	794 €	203,64 €	108,84 €	45,36 €
52 ans	804 €	206,4 €	110,4 €	47,16 €
53 ans	808 €	209,16 €	112,08 €	49,08 €
54 ans	819 €	209,88 €	112,68 €	51,12 €
55 ans	822 €	212,76 €	114,36 €	53,28 €
56 ans	833 €	215,52 €	116,16 €	55,56 €
57 ans	836 €	218,4 €	117,96 €	57,96 €
58 ans	847 €	221,28 €	119,76 €	60,48 €
59 ans	858 €	222,24 €	120,72 €	63,24 €
60 ans	861 €	225,36 €	122,76 €	65,52 €
61 ans	872 €	228,48 €	124,92 €	68,64 €
62 ans	883 €	231,84 €	127,2 €	71,16 €
63 ans	890 €	233,04 €	128,4 €	74,76 €

Tarifs annuels pour une Allocation Obsèques de 1.000€

L'offre Obsèques

Age Adhésion	Prime Unique	Temporaire 5 ans	Temporaire 10 ans	Prime Viagère
45 ans	749 €	191,52 €	101,76 €	36,24 €
60 ans	861 €	225,36 €	122,76 €	65,52 €
65 ans	912 €	240,12 €	133,56 €	81,72 €
70 ans	952 €	252,72 €	142,44 €	101,88 €
75 ans	987 €	272,16 €	165,24 €	131,04 €

Exemple pour un adhérent de 40 ans

Garantie frais d'obsèques	
choix garantie	3 000,00
prime unique	2 124,00
cotisations mensuelles	
temp 5 ans	44,70
temp 10 ans	23,64
viagère	7,59

Exemple pour un adhérent de 45 ans

Garantie frais d'obsèques	
choix garantie	3 000,00
prime unique	2 247,00
cotisations mensuelles	
temp 5 ans	47,88
temp 10 ans	25,56
viagère	9,06

Exemple pour un adhérent de 50 ans

Garantie frais d'obsèques	
choix garantie	3 000,00
prime unique	2 349,00
cotisations mensuelles	
temp 5 ans	50,25
temp 10 ans	27,21
viagère	10,92

L'offre Obsèques

Nos + mutuelle :

- ✓ Pas de sélection médicale
- ✓ Cotisation fixe qui n'évolue pas avec l'âge
- ✓ Versement de la différence aux ayants droit si le montant des frais d'obsèques est inférieur au montant de l'allocation souscrite
- ✓ **5% de réduction** sur les cotisations pour toute adhésion simultanée du couple

Comment choisir et adhérer ?

- ▶ **Souscription en ligne pour la garantie obsèques dès le 15 décembre en vous rendant sur :**
 - ▶ www.cdc-mutuelle.fr
 - ▶ Cliquez ensuite sur le pavé bleu marine « espace agent CDC »
 - ▶ Rubrique en haut à droite : Adhérer
- ▶ **Demande d'étude personnalisée avec le choix du montant choisi à adresser à votre mutuelle**
à siege@cdc-mutuelle.org
- ▶ **Vous recevrez ensuite un devis.**

Comment choisir et adhérer ?

The image shows a screenshot of the CDC Mutuelle website. At the top center is the logo, which consists of a stylized figure with arms raised in a blue arc above the text "CDC" in pink and green, and "MUTUELLE" in white on a blue background. In the top right corner, there is a blue button labeled "Extranet adhérent". Below the logo, there are three colored boxes representing different user spaces: a pink box for "Espace agent fonction publique", a dark blue box for "Espace agent CDC", and a light green box for "Espace salarié et retraité secteur privé". To the right of these boxes is a vertical stack of social media icons for RSS, LinkedIn, and Facebook. The background of the website features a collage of hands painted in various colors (green, blue, pink, yellow) with some faces drawn on them, set against a blurred natural background.

Comment choisir et adhérer ?



CDC Mutuelle Actualités Nos offres Foire aux questions Magazines Adhérer

Présentation de CDC Mutuelle

- Introduction **UNE MUTUELLE A TAILLE HUMAINE AVEC 70 ANS D'EXPERIENCE MUTUALISTE**
- L'accès au réseau tiers payant Almérys
Créée en 1943, CDC Mutuelle était à l'origine dédiée aux fonctionnaires de la Caisse des dépôts. C'est une «vraie» Mutuelle avec des valeurs portées depuis plus de 77 ans dont celle de la Solidarité.
- L'accès au réseau National des Centres de Santé Mutualistes
Avec CDC Mutuelle, les adhérents bénéficie d'une gouvernance avec l'application du principe : **un homme = une voix.**
- Des Services + inclus
CDC Mutuelle est une Mutuelle du Livre II du Code de la Mutualité. Elle est adhérente à la FNMF. Une Assemblée générale composée de l'ensemble des adhérents participe et vote chaque année pour l'amélioration des garanties et des services. Les adhérents participent activement à la vie de leur Mutuelle.

Le Conseil d'administration de CDC Mutuelle est composé d'adhérents de la Mutuelle (actifs et retraités). En son sein, est élu le Président et les membres du Bureau.

Webinaire Novembre 2021



Comment choisir et adhérer ?



CDC Mutuelle Actualités Nos offres Foire aux questions Magazines Adhérer

Documents contractuels CDC Mutuelle

- Statuts et Règlement Mutualiste
- Documents Santé
- Documents Prévoyance
- Documents Prévoyance complémentaire
- Règlement intérieur
- Rapport SFCR

STATUTS ET REGLEMENT MUTUALISTE

[Statuts](#) [Règlement Mutualiste agents CDC](#)

Home LinkedIn Facebook Profile



Demande d'étude personnalisée Mut' Obsèques

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de naissance :

Numéro de Sécurité Sociale :

Téléphone :

Email :

Date d'adhésion souhaitée :

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Union Libre Divorcé(e) Veuf(ve)

Choisissez le montant de l'allocation qui sera versé pour le paiement de vos obsèques :

1000 € 2000€ 3000€ 4000 5000€ 6000€ 7000€ 8000€

Si vous avez plus de 72 ans, le montant choisi peut être compris entre 1 000€ et 3 000€

A partir d'une allocation de 3 000 €, vous pouvez opter pour un vœu funéraire. Dans ce cas, votre première cotisation sera majorée de 18 €.

Choisissez votre vœu funéraire :

Aucun Crémation Inhumation

Comment souhaitez-vous régler vos cotisations ?

- Prime Unique : Vous payez votre contrat en une seule fois dès maintenant.
- Prime Viagère : Vous payez votre cotisation annuelle ou mensuelle jusqu'à votre décès.
- Temporaire 5 ans : Vous payez votre cotisation annuelle ou mensuelle pendant 5 ans.
- Temporaire 10 ans : Vous payez votre cotisation annuelle ou mensuelle pendant 10 ans.

L'offre Dépendance

Pour qui ?

Pour toute personne âgée de 45 à 75 ans.

Conditions et formalités :

- ✓ Limite d'âge d'adhésion : 75 ans
- ✓ Questionnaire médical ou rapport médical

L'offre Dépendance

Dépendance totale

- ✓ Versement d'un capital équipement dès la reconnaissance de la perte d'autonomie puis versement d'une rente.
- ✓ Possibilité de pouvoir choisir le montant de votre rente mensuelle entre 304€ et 1829€.
- ✓ Service assistance adapté à votre situation en fonction du degré de dépendance.

Exemple pour un adhérent de 45 ans

Garantie dépendance											
choix garantie	304,9	457,35	609,80	762,25	914,70	1 067,15	1 219,60	1 372,05	1 524,50	1 676,95	1 829,40
prime	10,36	15,54	25,90	25,90	31,08	36,26	41,44	46,62	51,80	56,98	62,16
mut assistance	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91
total	11,27	16,45	26,81	26,81	31,99	37,17	42,35	47,53	52,71	57,89	63,07

Exemple pour un adhérent de 50 ans

Garantie dépendance											
choix garantie	304,9	457,35	609,80	762,25	914,70	1 067,15	1 219,60	1 372,05	1 524,50	1 676,95	1 829,40
prime	12,02	18,03	24,04	30,05	36,06	42,07	48,08	54,09	60,10	66,11	72,12
mut assistance	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91
total	12,93	18,94	24,95	30,96	36,97	42,98	48,99	55,00	61,01	67,02	73,03

Exemple pour un adhérent de 55 ans

Garantie dépendance												
choix garantie	304,9	457,35	609,80	762,25	914,70	1 067,15	1 219,60	1 372,05	1 524,50	1 676,95	1 829,40	
prime	14,62	21,93	29,24	36,55	43,86	51,17	58,48	65,79	73,10	80,41	87,72	
mut assistance	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	
total	15,53	22,84	30,15	37,46	44,77	52,08	59,39	66,70	74,01	81,32	88,63	

L'offre Dépendance

Nos + mutuelle :

- ✓ Cotisation fixe : pas d'augmentation suite au changement de tranche d'âge
- ✓ Pas de délai d'attente en cas d'accident
- ✓ Remboursement des cotisations en cas de perte d'autonomie pendant le délai d'attente
- ✓ Exonération des cotisations pendant la durée du versement de la rente
- ✓ **20% de réduction** sur la cotisation du plus jeune si adhésion simultanée du couple

Comment choisir et adhérer ?

- ▶ Faire une demande d'étude personnalisée avec le montant de la rente dépendance choisi :

Envoi du formulaire à votre mutuelle
à siege@cdc-mutuelle.org

- ▶ Vous recevrez ensuite un devis.



Demande d'étude personnalisée Mut' Dépendance

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de naissance :

Numéro de Sécurité Sociale :

Téléphone :

Email :

Date d'adhésion souhaitée :

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Union Libre Divorcé(e) Veuf(ve)

Choisissez le montant de la rente mensuelle souhaité pour une dépendance Totale :

- 304,90 €
- 457,35 €
- 609,80 €
- 762,25 €
- 914,70 €
- 1 067,15 €
- 1 219,60 €
- 1 372,05 €
- 1 524,50 €
- 1 676,95 €
- 1 829,40 €

Souhaitez-vous une adhésion simultanée des deux conjoints : remise de 20 % ?

Oui Non

L'offre Capital Décès supplémentaire

Versement d'un capital décès :

- ✓ Versement aux ayants droit d'un capital en cas de décès ou par anticipation à soi-même en cas d'Invalidité Totale et Permanente.
- ✓ Choix du montant du capital versé selon les conditions prévues au contrat.

L'offre Capital Décès supplémentaire

Pour qui ?

Pour toute personne âgée de 18 à 65 ans.

Conditions et formalités :

- ✓ Limite d'âge à l'adhésion : 65 ans.
- ✓ Formalité médicale simplifiée pour toute souscription d'un capital inférieur à 10 fois le capital minimum prévu au contrat.
- ✓ Délai d'attente en cas de maladie : 3 mois.
- ✓ La cotisation est calculée selon l'âge et le montant du capital choisi. Elle évolue en fonction l'âge.

L'offre Rente éducation

Versement d'une rente éducation :

- ✓ 4 niveaux au choix en fonction du montant de la rente mensuelle souhaitée : 100€ - 200€ - 350€ - 500€.
- ✓ Versement de la rente jusqu'au 18^{ème} anniversaire ou 26^{ème} anniversaire de l'enfant si poursuite des études.
- ✓ Niveau choisi identique pour chaque enfant.

Comment choisir et adhérer ?

- ▶ Faire une demande d'étude personnalisée avec le ou les choix des garanties :

Envoi du formulaire avec à votre mutuelle
à siege@cdc-mutuelle.org

- ▶ Vous recevrez ensuite un devis.



Demande d'étude personnalisée Mut' Décès

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de naissance :

Numéro de Sécurité Sociale :

Téléphone :

Email :

Date d'adhésion souhaitée :

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Union Libre Divorcé(e) Veuf(ve)

Doublement du capital décès en cas d'accident : Oui Non

Nombre d'enfants à charge (Moins de 18 ans) :

.....
Vous devez nous indiquer le nombre d'enfants à charge fiscalement

Sélectionnez le niveau souhaité pour votre capital en cas de Décès

10352 € 20704,06€ 31056,09€ 41408,12€ 51760,15€

Sélectionnez le niveau souhaité pour la rente éducation qui sera versée mensuellement par enfant.

0 € 103,52 € 207,04€ 362,32 € 517,60 €

Nom Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Numéro de Sécurité Sociale :

Dans quel délai dois-je adhérer ?

- ▶ C'est mieux avant le 31 décembre 2021
- ▶ Mais si je ne peux pas, au plus vite courant janvier

MGP accorde à nos adhérents un délai et accepte la rétroactivité au 1^{er} janvier 2022.

Ex : j'adhère au 15 janvier, mon contrat sera ouvert au 1^{er} janvier 2022

Protection Sociale Complémentaire pour les fonctionnaires ?

Réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents des trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale).

Son entrée en vigueur sera progressive à compter du 1er janvier 2022.

Un remboursement pour les actifs de 15 euros par mois en présentant une attestation de CDC Mutuelle mentionnant que vous avez un contrat santé chez nous.

Une nouvelle offre Prévoyance - PSC

Extrait de la FAQ du Ministère de la Fonction publique

7/ Quelle est la périodicité du versement du remboursement ?

Le versement est effectué mensuellement et au titre de chaque mois civil au cours duquel les agents sont éligibles au remboursement.

Le droit au remboursement est ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022, quelle que soit la date à laquelle intervient la demande de l'agent, dans les limites de la prescription quadriennale.

Par exemple : si l'agent présente sa demande au mois de juin 2022, dès lors qu'il produit une attestation justifiant qu'il s'est acquitté de cotisations depuis le mois de janvier 2022, il sera rétroactivement remboursé des montants forfaitaires correspondants aux mois allant de janvier à juin.

En outre, si, pour des raisons techniques ou des raisons liées au calendrier de la paie, le versement du remboursement n'a pas pu avoir lieu sur la paie correspondante au mois au cours duquel le droit au remboursement a été ouvert, une régularisation sera effectuée pour verser les remboursements rétroactivement.

Une nouvelle offre Prévoyance - PSC

Extrait de la FAQ du Ministère de la Fonction publique

12/ Quelles sont les démarches à effectuer par l'agent pour bénéficier du remboursement ?

Afin de bénéficier du remboursement, l'agent transmet une demande au service des ressources humaines de son employeur. Cette demande doit être accompagnée de l'attestation émise par l'organisme de PSC avec lequel le contrat est conclu et au titre duquel les cotisations en matière de santé sont versées.

Un formulaire-type de demande ainsi qu'une attestation-type de l'organisme complémentaire sont disponibles sur le site de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/complementaire-sante-15-euros-rembourses-tous-mois>. Ces documents-types sont proposés afin de simplifier les démarches des agents. Il est toutefois possible de démontrer par tout moyen à la disposition de l'agent de son éligibilité au dispositif de remboursement. A titre d'exemple, l'établissement du montant des cotisations versées peut être démontré par la production de l'appel à cotisation. De la même manière, l'absence de participation d'un employeur tiers lorsque l'agent est ayant droit sur un contrat collectif du secteur privé peut être démontré par la production de l'accord d'entreprise ou par la décision de cet employeur.

Les employeurs de l'Etat sont invités à mettre en œuvre des supports de demande dématérialisée. Les employeurs publics peuvent utilement s'appuyer sur les moyens mis à disposition notamment l'outil <https://www.demarches-simplifiees.fr/>.

L'agent n'a pas à renouveler sa demande, qui vaut jusqu'à l'expiration du dispositif, ni à actualiser l'attestation de l'organisme complémentaire.

L'agent doit toutefois informer son employeur de tout changement de sa situation individuelle qui aurait pour conséquence de modifier ses droits au remboursement au cours de la période de versement.

Vous vous êtes précipité(e) et vous voulez revenir avec CDC Mutuelle

- ▶ Vous pouvez rester avec CDC Mutuelle
- ▶ La loi vous permet de vous rétracter dans un délai de 14 ou 30 jours.

Vous vous êtes précipité(e)

et vous voulez revenir

avec CDC Mutuelle

MODELE DE LETTRE DE RETRACTION

[Prénom] [Nom]
[Adresse]
[CP] [Ville]
[Téléphone]

Référence client : [référence]
Numéro de contrat : [référence]

Fait à [Ville], le [.../.../...]

À l'attention de [Service ou Interlocuteur]
[Assureur]
[Adresse]
[CP] [Ville]

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Renonciation au contrat de complémentaire santé

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente de ma volonté de renoncer au contrat de complémentaire santé n° [référence], souscrit le [.../.../...], dans le cadre de l'article [XXX]*.

Je vous prie de procéder au remboursement intégral des sommes versées sur ce contrat dans un délai de trente jours calendaires révolus à compter de la date de réception de ce courrier.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature

* Vous devez choisir le bon article et code en fonction de la nature de votre organisme assureur :

- Société d'assurance : article L112-9 du Code des assurances ;
- Mutuelle : Article L221-18-1 du Code de la mutualité ;
- Institution de prévoyance : Article L932-15-1 du code la sécurité sociale.

Une relation de proximité

▶ Par courrier postal

CDC Mutuelle
71 rue Desnouettes
75015 Paris

▶ Par courrier électronique

En santé et pour les remboursements
de soins ou devis

mutuelle.cdc@tessi.fr

Pour les autres questions Santé

rc-sante@cdc-mutuelle.org

Pour les questions en Prévoyance

rc-prevoyance@cdc-mutuelle.org

Pour les autres questions

siege@cdc-mutuelle.org

Une relation de proximité

▶ Par téléphone

Un seul numéro

01 88 40 39 50

- Tapez 2 pour obtenir un conseiller CDC Mutuelle
- Tapez 1 pour les devis et frais de remboursements

▶ Physiquement

▶ Paris

71 rue Desnouettes Paris 15

▶ Angers

19 Place du Président Kennedy

▶ Bordeaux

9 Rue de Condé

Des permanences physiques vous sont proposées tous les mois sur chacun des sites

